

	<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024</b>	
	<b>DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-14</b>	
	Nature de l'acte : 5.2 - Fonctionnement des assemblées	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 27/03/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/03/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents :** CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration :**

**Absent représenté :**

**Secrétaire de séance :** MAIRE Lucien

## 08 – NOMINATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT

Communauté d'Agglomération du Haut Bugey

Monsieur le Maire rappelle que les communes de moins de 1000 habitants doivent nommer un conseiller communautaire titulaire et un conseiller communautaire suppléant.

Comme mentionné dans le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2020, Monsieur Lucien MAIRE a été nommé conseiller communautaire titulaire et Monsieur Nicolas DECOSTER conseiller communautaire suppléant.

Monsieur DECOSTER Nicolas ayant démissionné de son mandat d'élu, décision acceptée par la Préfecture en date du 22 décembre 2021, un nouveau conseiller communautaire suppléant doit être désigné.

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- De désigner MATHIEU-ZAKI Maryline comme conseiller communautaire suppléant.

Une copie de la délibération sera transmise à Haut Bugey Agglomération

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

5.2 - Fonctionnement des assemblées

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 29/03/2024
- Affichée le 29/03/2024
- Certifiée exécutoire le 29/03/2024

Le Maire

Pascal COURTOIS



